



## comment demander à avoir le document original

Par **floraflora**, le 11/04/2019 à 14:43

Bonjour,

dans la succession de notre Père , figure une dette à un particulier.

Lors de l'inventaire de la succession , la seule pièce produite pour justifier cette créance un une lettre établie par le créancier et signée par celui-ci , cette lettres n'a pas été signée par notre père le soit-disant débiteur.

Malgré plusieurs demande d'avoir une document signé de notre père depuis trois ans , le créancier n'a rien produit et nous reclamme toujours cette dette que nous refusons de payer.

recement nous recevons une mise en demeure de rembourser cette dette , et curieusement une photocopie d'un document mentionnant cette dette comporte la signature de notre père

Nous n'avons pas reconnu la signature de notre père et avons fait expertiser la photocopie du document par un graphologue qui sous reserve de voir le document original atteste que la signature a été imitée

Nous avons demander l'original mais le créancier ne veut pas nous l'envoyer , comment puis obtenir l'original, existe t-il un article de loi qui permet de demander l'original d'un document ?

Peut-on porter plainte pour tentative d'escroquerie et usage de faux avec l'attestation du graphologue qui mentionne que c'est une imitation sous reserve de voir l'original ?

Merci de me répondre, je ne sais pas quoi faire, le créancier a pris un avocat et menace d'aller en justice;